

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

— Enfance

Fin 2018, **plus de 1 430 enfants différents** ont participé à une ou plusieurs prestations (accueil pendant les vacances, séjours, accueil le mercredi, accueil en crèche...) mises en place par Val Vanoise. Même si la collectivité accueille régulièrement des enfants "extérieurs", la plupart habite sur notre territoire.

Au 1^{er} janvier 2018, les services "petite enfance" et "enfance-jeunesse" ont fusionné pour créer une direction de l'enfance. À travers ce choix, Val Vanoise affirme, une fois encore, sa volonté de développer une politique familiale ambitieuse sur son territoire en proposant notamment une approche globale pour les 0-17 ans et ainsi proposés aux parents une prise en charge de leurs enfants toujours plus qualitative.

En complément d'autres actions détaillées ci-après, la direction de l'enfance a rapidement mis en place un projet de développement des compétences psychosociales à destination des enfants âgés de 0 à 6 ans et lancée la première édition de la Fête des familles qui a rencontré un beau succès auprès des habitants avec près de 1000 participants.

> Les 0-3 ans

→ L'accueil en crèche

Les crèches sont des structures qui fonctionnent de manière à ce que les enfants s'y sentent en sécurité physique et affective. Pour cela, des professionnels de la petite enfance, qualifiés et attentifs aux besoins des enfants, accompagnent les tout-petits dans la découverte de la vie en collectivité. Chaque jour, toutes nos équipes sont mobilisées pour faire découvrir aux enfants le monde qui les entoure et pour les aider à grandir dans les meilleures conditions.

Conformément à la réglementation en vigueur, les équipes d'encadrement de ces structures d'accueil sont composées d'agents titulaires du diplôme d'éducateurs de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture ou encore du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance.

Sur le territoire de Val Vanoise, la Communauté de communes gère **4 Établissements Multi-Accueil (EMA)** et **3 Micro-Crèches (MC)** dont le détail est exposé ci-dessous.

Les établissements ouverts à l'année :

Établissement	Nombre de places	Jours et horaires d'ouverture en période normale	Jours et horaires d'ouverture en saison d'hiver
EMA Courchevel Le Praz	30	Du lundi au vendredi, de 8h à 18h30	Du lundi au samedi, de 8h à 18h30
EMA Les Allues	19	Du lundi au vendredi, de 8h à 18h30	Du lundi au samedi, de 8h à 18h30
EMA Brides-les-Bains	15	Du lundi au vendredi, de 8h à 18h30	
MC Bozel	9	Du lundi au vendredi, de 8h à 18h30	
MC Champagny-en-Vanoise	10	Du lundi au vendredi, de 8h à 18h30	

Les établissements ouverts uniquement en saison :

Établissement	Nombre de places	Jours et horaires d'ouverture en saison d'été	Jours et horaires d'ouverture en saison d'hiver
MC Pralognan-la-Vanoise	5	Du lundi au vendredi, de 9h à 18h	Du dimanche au vendredi, de 8h30 à 18h
EMA Courchevel Moriond	16	Fermé	Du lundi au samedi, de 8h à 18h30

Les admissions des enfants au sein de ces établissements sont prononcées par le Président de la Communauté de communes, après avis de la commission enfance qui se réunit au minimum trois fois par an (février, mai et septembre).

Les choix de la commission s'effectuent en fonction des places disponibles, dans la transparence et le respect de critères décidés par le Conseil communautaire (communes de résidence, date d'inscription, année de naissance de l'enfant, situation sociale de la famille...) et dont la grille de notation est librement accessible sur le site internet de la collectivité.

En 2018, trois commissions ont ainsi statué :

- 27 février 2018 : attribution des places à l'année pour des rentrées jusqu'en août 2018 (16 demandes traitées) et attribution des places saisonnières estivales (9 demandes traitées).
- 14 mai 2018 : attribution des places à l'année pour des rentrées jusqu'en décembre 2018 (25 demandes traitées).
- 7 septembre 2018 : attribution des places à l'année pour des rentrées jusqu'en avril 2019 (30 demandes traitées) et attribution des places saisonnières hivernales (55 demandes traitées).



En complément des activités habituellement proposées dans les établissements, les enfants ont pu profiter cette année d'un spectacle de fin d'année, de l'intervention régulière d'une danseuse et d'une musicienne et du dispositif "festi-parents" qui permet à chaque parent de venir dans nos établissements pour animer une activité.

En 2018, les établissements petite enfance de Val Vanoise ont ainsi accueilli **233 enfants**.

D'un point de vue financier, le tarif facturé aux parents varie de 0,34€ à 2,92€ de l'heure alors que le prix de revient réel est estimé à 12,43€. Sur le budget annuel de 1,8 millions d'euros consacré au fonctionnement des établissements **le financement est donc assuré à 47% par la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie, 37% par Val Vanoise et 16% par les participations des familles.**

En terme de développement, l'année 2018 a été marquée par :

- l'aménagement d'une terrasse extérieure à la crèche de Brides-les-Bains pour permettre aux enfants de jouer dehors dès que le temps le permet ;
- l'extension de notre démarche engagée en 2017 concernant l'amélioration de la qualité de l'air dans nos établissements en privilégiant notamment l'usage de produits de nettoyage naturels ;
- la modification du règlement de fonctionnement pour alléger les contraintes des familles avec par exemple la suppression des trois jours de carence concernant la facturation des jours d'absence liés aux maladies ;
- la dématérialisation des demandes d'inscriptions avec la création d'un formulaire en ligne sur le site internet de la collectivité ;
- l'extension du portail famille pour permettre aux usagers de régler leurs factures en ligne par carte bancaire et de regrouper sur une seule facture l'ensemble des prestations familiales délivrées par Val Vanoise.

→ **Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)**

Le RAM est un lieu de rencontres, d'échanges et d'information. Il permet aux parents et aux futurs parents de recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil. Il apporte également aux assistantes maternelles un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne, qu'il soit administratif ou relatif au coeur de métier, en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Le RAM organise des temps d'accueil collectifs pour les assistantes maternelles accompagnées des enfants qu'elles accueillent et des ateliers parentalité itinérants sur le territoire, ouverts aux enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leur parents, de leur assistante maternelle ou des professionnels de crèche.

Le RAM de Val Vanoise participe également activement au réseau des RAM de Savoie.

En 2018, le RAM en chiffres, c'est :

- 37 assistantes maternelles en activités sur le territoire ;
- 1 temps collectif par semaine fréquenté en moyenne par 28 enfants et 10 assistantes maternelles ;
- 1 atelier parentalité itinérant par semaine sur 7 communes ;
- 5 racontines, 1 soirée pyjama, plusieurs animations "premières pages", la création d'un groupe "petits lecteurs" en lien avec la bibliothèque de Bozel ;
- 1 conférence sur le thème "pourquoi raconter des histoires aux enfants ?"



- 3 ateliers d'éveil musical, 3 spectacles "Chat noir/chat blanc", "Bobines et flacons", "Voyage".

> Les 3-17 ans

→ L'accueil avant et après l'école

Les accueils avant et après l'école se déroulent pendant toutes les semaines scolaires à chaque jour d'école. L'accueil des enfants est organisé dans les écoles du territoire où ils suivent leur scolarité. En 2018, **314 enfants ont fréquenté l'accueil avant école** (333 en 2017 et 287 en 2016) ; **573 enfants ont fréquenté l'accueil après l'école** (595 en 2017 et 581 en 2016).

Les goûters sont fournis par Val Vanoise pendant l'accueil après l'école. En 2018, **près de 17 000 portions ont été distribuées** aux enfants.

→ La pause méridienne

Val Vanoise poursuit sa démarche de mutualisation en lien étroit avec les communes membres. Depuis la rentrée scolaire 2018-2019, après Courchevel en 2017, la Communauté de communes, assure la gestion de la pause méridienne des écoles du Planay, de Pralognan-la-Vanoise et de Montagny. L'objectif est le suivant : faciliter le quotidien des familles en réduisant le nombre d'interlocuteurs pour permettre, par exemple, de régler toutes les prestations par carte bancaire en ligne sur une seule facture ou encore d'éviter de remplir plusieurs dossiers d'inscription. Par ailleurs, cela permet aux enfants de bénéficier de temps d'animation en plus du temps de repas (mise en place d'ateliers manuels et ludiques avant et/ou après le repas) et d'assurer une continuité pédagogique puisque ce sont les mêmes agents qui encadrent les enfants le midi et le soir ce qui permet aux enfants de tisser une véritable relation de confiance.

En 2018, cela a concerné **474 enfants**.

→ L'accueil le mercredi

L'accueil du mercredi se déroule pendant toutes les semaines scolaires. Plusieurs formules sont proposées aux familles : matin, après-midi ou journée complète, avec ou sans repas. L'accueil des enfants est regroupé sur les trois sites détaillés ci-après. Les enfants sont inscrits sur chaque site en fonction de l'école dans laquelle ils sont scolarisés (sur simple demande, les enfants peuvent être inscrits sur un site différent) :

- Site de Bozel (locaux de l'école élémentaire et de l'école maternelle de Bozel) pour les enfants scolarisés dans les écoles de Bozel, Brides-les-Bains, Champagny-en-Vanoise, Feissons-sur-Salins, Montagny, Le Planay et Pralognan-la-Vanoise ;
- Site des Allues (locaux de l'école élémentaire et maternelle des Allues) pour les enfants scolarisés dans les écoles des Allues et de Méribel ;
- Site de Courchevel (locaux de l'école élémentaire et maternelle du Praz) pour les enfants scolarisés dans les écoles du Praz et de Courchevel 1850.

Sur les trois sites cumulés, la **fréquentation moyenne par mercredi est d'environ 68 enfants** (68 en 2017 et 56 en 2016).

→ L'accueil pendant les vacances

L'accueil pendant les vacances se déroule pendant les 16 semaines de vacances scolaire. Sur ces 16 semaines, le site de Bozel est ouvert 15 semaines et ceux des Allues et de Courchevel sont ouverts 14 semaines.

Période	Nombre moyen d'enfants par jour 2016	Nombre moyen d'enfants par jour 2017	Nombre moyen d'enfants par jour 2018	Variation par rapport à 2017
Vacances d'hiver	61	81	84	+3,7%
Vacances de printemps	54	58	66	+13 %
Vacances d'été	110	115	115	0%
Vacances d'automne	34	34	29	-14,7%
Vacances de fin d'année	55	47	54	+ 14,89%

Pour mieux répondre aux besoins de chaque tranche d'âge, un groupe de 9-11 ans a été créé depuis les vacances de fin d'année 2017. Auparavant, les enfants étaient regroupés dans une tranche d'âge unique allant de 6 à 11 ans. Cette nouvelle tranche d'âge a suscité beaucoup d'intérêt.

→ Les séjours

En parallèle des accueils de loisirs à la journée, des séjours sont également mis en place pendant les périodes de vacances. En 2018, **137 enfants ont pu participer aux 8 séjours organisés.**

Pour les 3 - 5 ans

Du 24 au 26 juillet : Sollières - 15 enfants

Pour les 6 - 11 ans

Du 9 au 13 avril : Futuroscope - 36 enfants

Du 17 au 21 juillet : Côte Normande - 17 enfants

Du 30 juillet au 3 août : Montpellier - 20 enfants

Du 5 au 12 août : Pays Basque - 24 enfants

Pour les 12 - 17 ans

Du 13 au 16 février : Copenhague- 11 jeunes

Du 9 au 13 avril : Pragues - 9 jeunes

Du 5 au 19 août : Grèce - 22 jeunes

Les séjours continuent de susciter un véritable engouement auprès des enfants et de leurs familles.



→ L'anglais

Notre territoire compte plusieurs communes supports de stations de ski de renommée internationale fréquentées par une clientèle anglophone. Fort de ce constat, il apparaît essentiel que les enfants puissent, dès leur plus jeune âge, apprendre l'anglais.

Dans cette logique, la communauté de communes Val Vanoise organise, en lien avec les services de l'éducation nationale, l'enseignement de cette langue dans les écoles grâce à la mobilisation de nos intervenantes pour un **total de près de 49 heures hebdomadaires d'enseignement**.

Depuis la rentrée de septembre 2018, le dispositif a été uniformisé dans toutes les écoles pour proposer à tous les enfants des conditions d'apprentissage équitables de la petite section de maternelle (2 x 20 minutes par semaine) au CM2 (2 x 45 minutes par semaine).

→ Les permanences au collège

Les mardis et les jeudis de 12h00 à 13h15 et de 15h30 à 16h20, nos animateurs proposent aux collégiens une pause ludique grâce à la mise en place d'ateliers divers et variés : tournois sportifs, activités manuelles,... Le rendez-vous se situe au foyer du collège. L'idée est de partager un moment de détente, d'informations sur les programmes des vacances scolaires et autres sorties. C'est aussi un moment privilégié pour les adolescents et l'équipe jeunesse de créer un lien de confiance. **En moyenne, 80 élèves profitent de ce dispositif chaque jour.**

→ Les rendez-vous culturels

Les rendez-vous culturels proposent aux habitants de notre territoire une offre culturelle de proximité. L'idée de cette action est de programmer, dans les communes membres de l'intercommunalité, des spectacles vivants en privilégiant les périodes en dehors des saisons touristiques pour toucher davantage la population locale.

Récapitulatif de la fréquentation pour les spectacles 2018 où près de 500 personnes ont participé (450 en 2017).

7 avril - "Panique au pays des contes de fées" - Salle des fêtes de Montagny : **89 participants**

5 mai - "L'homme qui ne riait jamais" - Cinéma de Brides-les-Bains : **40 participants**

2 juin - Concert du Quatuor Bela - Auditorium de Méribel : **33 participants**

23 juin - "La sorcière éphémère" - Maison de Moriond : **38 participants**

22 septembre - "Aminata Princesse de la pluie" - Salle polyvalente du Planay : **78 participants**

13 octobre - "Cirque autobloquant" - Maison de Moriond : **87 participants**

10 novembre - "Monsieur et Madame" - Salle polyvalente de Feissons-sur-Salins : **92 participants**

8 décembre - "Jour de fête" - Cinéma de Brides-les-Bains : **51 participants**

→ Le parcours culturel avec le collège

Pour sa septième édition sur l'année 2017-2018, le parcours culturel poursuit ses objectifs de départ : initier les jeunes à acquérir un regard critique de spectateur et permettre l'ouverture d'esprit en matière artistique et culturelle. Cette initiative s'intègre totalement au programme scolaire et suscite toujours un vif intérêt auprès de l'équipe éducative. La **centaine d'élèves impliqués** (3 classes de 4^{ème}) a pu ainsi **assister à trois spectacles** répartis tout au long de l'année scolaire et **travailler directement avec les artistes et leurs enseignants lors de deux temps de résidence**.



→ L'école de musique

La Communauté de communes Val Vanoise a mis en oeuvre, en lien avec la Communauté de communes Coeur de Tarentaise et la Communauté de communes de la Vallée d'Aigueblanche, un service unifié pour assurer la gestion de l'école de musique sur notre territoire. Au quotidien, la Communauté de communes Coeur de Tarentaise est chargée par les deux autres collectivités de porter l'organisation et l'encadrement du service.

En fonction des années, entre 200 et 300 élèves fréquentent l'école. Les cours qui se déroulent à Bozel et à Moûtiers sont ouverts aux enfants et aux adultes. Pour l'année scolaire 2018-2019, 217 personnes (253 en 2017) sont inscrites dont **90 issues du territoire de Val Vanoise (105 en 2017)**.

→ Le transport scolaire

La compétence transport scolaire relève de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Pour mener à bien cette mission, la région délègue à certaines collectivités locales une partie de leurs missions pour garantir aux usagers une relation de proximité. Pour notre territoire, c'est Val Vanoise qui assure l'organisation des transports scolaires au quotidien. Ainsi, **26 lignes de transports scolaires desservent l'ensemble des établissements scolaires**. Elles sont, chaque jour, **empruntées par près de 720 élèves**. 5 compagnies de transports sont mobilisées.

En 2018, deux nouveautés sont à noter :

- la création d'une nouvelle ligne : Brides-les-Bains > collège de Bozel suite à la modification de la sectorisation des collèges ;
- l'extension de la ligne 17 jusqu'à la Perrière afin d'assurer un service de transport scolaire pour les familles ayant choisi de scolariser leurs enfants au Praz suite à la création de la commune nouvelle de Courchevel.

— Développement et attractivité du territoire

→ Démarrage des travaux de la maison de santé et du pôle petite enfance

Les premières étapes du chantier ont démarré au printemps 2018 pour une livraison du bâtiment prévue à la fin de l'hiver 2020. Il s'agissait de désamianter et de déconstruire l'ancien bâtiment du Département, de réaliser les bornages, le terrassement les divers réseaux avant de couler les fondations et de commencer la maçonnerie.

→ Le transport à la demande

Ce service a été mis en place début février 2016. Il est gratuit et ouvert aux habitants permanents, secondaires et saisonniers du territoire. Il fonctionne sur réservation et s'articule autour des 4 lignes suivantes :

- Ligne 1: Courchevel / Moûtiers
- Ligne 2 : Les Allues / Moûtiers
- Ligne 3 : Pralognan-la-Vanoise / Moûtiers
- Ligne 4 : Le Planay / Moûtiers



En 2018, le dispositif a été utilisé par **plus de 800 usagers**. Il favorise les échanges sociaux importants dans nos villages et participe à la diminution de l'enclavement du territoire de la Communauté de communes ainsi qu'à l'isolement de certains habitants.

→ **Entretien des sentiers, des cours d'eau et lutte contre la renouée du Japon**

Parmi les compétences de la Communauté de communes figure l'entretien des sentiers communautaires et des cours d'eau lorsqu'ils présentent un intérêt communautaire. À ce titre, différents travaux ont été entrepris en 2018 :

- **Entretien du Grand tour de Tarentaise et du chemin des vignes** : fauchage, piochage, coupe de chablis, entretien de cunettes. Une astreinte est mise en place lors des trails empruntant les chemins communautaires. Au total, ce sont 800 heures de travail dédiées à l'entretien des sentiers. Par ailleurs, 3 communes ont bénéficié du tarif du marché de Val Vanoise pour entretenir leurs propres sentiers : Bozel, Brides-les-Bains et Courchevel.
- **66 jours de travaux d'entretien de cours d'eau ont été réalisés sur le territoire de Val Vanoise**. Ceci contribue depuis de nombreuses années à prévenir le risque d'inondation (les priorités sont définies avec les communes et l'Office National des Forêts à chaque printemps).
- **La limitation de la renouée du Japon est également une préoccupation** de la communauté de communes depuis une dizaine d'années. Une fauche répétitive des tâches et des poses de bâches permettent d'en limiter la propagation. **20 journées ont été consacrées à cette fauche** (équipe de 3 à 5 personnes), soit au total 550 heures de travail.

En 2018, les travaux organisés par Val Vanoise ont également concerné : la réfection d'une passerelle (entre la Perrière et Brides-les-Bains), la réfection de murets de soutènement (chemin des vignes et Champagny-le-haut (Plan du bouc), intervention de renforcement d'une digue au Laisonnay d'en bas.

— **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités depuis le 1er janvier 2018.

Dans ce cadre, différents travaux ont eu lieu sur les communes des Allues, Brides-les-Bains et le Planay :

- **Curage du Doron des Allues, à Plan Ravet (Mottaret)** : désengrèvement du lit qui contribue à la protection des inondations de ce secteur habité, environ 1 600m³ de matériaux ont été retirés.
- **Travaux à Brides-les-Bains "Pont Rouge" et "Pont des Moulins"** : ces travaux avaient pour objet le confortement et la protection des berges sur le Doron de Bozel.
- **Travaux au Planay** : amélioration de la morphodynamique du Doron de Pralognan-la-Vanoise et de Bozel dans la traversée du Planay. Gestion des inondations et restauration des fonctionnalités écologiques. Cette opération a concerné les 4 sites suivants : secteur Villard - Amont - Doron de Pralognan-la-Vanoise ; secteur Villard - Aval - Doron de Bozel – Remblai de l'Illaz ; secteur Planay – Aval - Confluence de Ruisseau des



Croix – Doron de Pralognan ; secteur Planay – Amont - Confluence torrent de la Saugine – Doron de Pralognan.

Les travaux ont été quasiment terminés en 2018. Un plan de gestion établi en lien avec les services de l'État, prévoyant des contrôles réguliers, permettra de suivre l'évolution de la situation pour les prochaines années.

Au titre de la compétence GEMAPI, la Communauté de communes a également lancé plusieurs études en vue de travaux ultérieurs : confortement du ruisseau des frênes (les Allues), étude hydraulique et proposition d'aménagement au Laisonnay (Champagny-en-Vanoise), étude sur le Bonrieu et sa confluence avec le Doron (Bozel).

— Collecte des ordures ménagères

Les principaux faits marquants de l'année 2018 concernant la compétence des Ordures Ménagères (OM) sont les suivants :

- Reprise en régie directe, en décembre 2018, du marché de collecte des OM, cartons et encombrants sur la commune de Brides-les-Bains ;
- Conclusion d'un nouveau marché de transport des OM pour l'acheminement vers les sites de traitement ;
- Tonnages emballages et papiers collectés équivalents à la quantité collectée en 2017 (590 contre 587 tonnes) ;
- OM : légère augmentation entre 2017 et 2018 (7761 contre 8161 tonnes) ;
- Progression de la collecte du verre (1558 contre 1678 tonnes) ;
- Tonnages de cartons récupérés au quai de transfert 2018 : 697 tonnes ;
- En 2018, traitement des ordures ménagères principalement dans les usines d'incinération de Chambéry et Bourgoin.

La Communauté de communes a également poursuivi sa politique de changement du mode de collecte et le déploiement des Points d'Apport Volontaire (PAV) avec la création de 28 nouveaux points sur les communes suivantes : Feissons-sur-Salins, Bozel (hameaux), Courchevel - La Perrière, Brides-les-Bains (1^{ère} phase), Montagny (1^{ère} phase), Les Allues et Courchevel pour des situations ponctuelles.

— Déchetteries et Installations de stockage des déchets inertes (ISDI)

La Communauté de communes assure la gestion de 4 déchetteries (1 en régie directe et 3 en délégation à des prestataires). En 2018, **1050 bennes ont été collectées**. Les flux principaux sont les encombrants, le bois et les gravats. **Plus de 35 000 passages** ont été enregistrés.

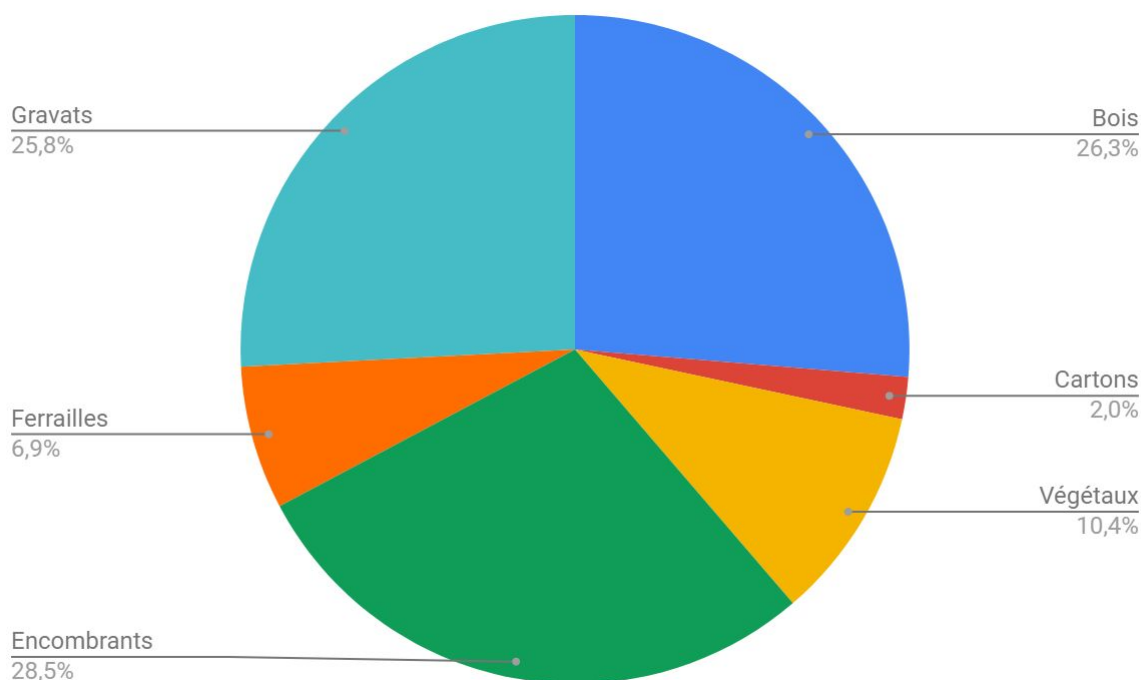
Ci-après, le détail des tonnages par site :

- Déchetterie du Carrey : 2364 tonnes ;
- Déchetterie des Allues : 1394 tonnes ;
- Déchetterie de Pralognan-la-Vanoise : 498 tonnes ;
- Déchetterie du Plan du Vah : 1215 tonnes.

Soit un total de 5471 tonnes, en nette progression par rapport à 2017 (5015 tonnes).

S'agissant des déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, acides, produits phytosanitaires, aérosols, etc), 47 tonnes ont été collectées sur les 4 déchetteries.

Le graphique suivant détaille la répartition des tonnages pour les 4 déchetteries en 2018 :



La Communauté de communes Val Vanoise assure également la gestion de trois Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) principalement à destination des professionnels. En 2018, deux ISDI étaient opérationnelles sur le territoire (celles des Allues, saturées a été fermée) :

- 5600 m³ ont été déposés à Champagny-en-Vanoise
- 6000 m³ ont été déposés au Planay.

— Prévention des déchets

La Communauté de communes agit également en amont de la production des déchets ménagers. Par ses actions de sensibilisation et de prévention, elle contribue également à limiter les tonnages produits et à améliorer le geste de tri. En 2018, sa politique de prévention s'est déclinée en plusieurs actions.

→ Animations scolaires

- Maternelle du Praz : 2 séances avec 26 élèves (papier recyclé) ;
- CP du Praz : 2 séances avec 19 élèves sur la réduction des déchets ;
- École de Champagny-en-Vanoise : animation sur le gaspillage alimentaire (2 séances) et à la cantine (3 séances) pour un total de 40 élèves.

→ **Autres actions**

- Mise en place de boîtes à livres : 2 à Champagny-en-Vanoise et 2 à Brides-les-Bains ;
- 37 composteurs distribués ;
- 250 personnes ont participé aux animations proposées dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets organisée du 17 au 25 Novembre ;
- Animations organisées dans le cadre de la Semaine Bleue du 8 au 12 octobre : visite de la déchetterie du Carrey, atelier fabrication de décoration en récup' avec les résidents de la maison de retraite le Centaurée à Bozel ;
- Incitation au tri sélectif dans les établissements touristiques : distribution gratuite de 18 000 sacs de précollecte en papier kraft à destination de 70 hébergeurs volontaires afin de permettre aux vacanciers de trier les déchets dans leur location durant leur séjour ;
- Plus de 230 professionnels des stations de Courchevel, Méribel, Pralognan-la-Vanoise, Champagny-en-Vanoise et Brides-les-Bains visités pour rappeler les consignes de tri des déchets.

— **Consultances architecturales**

Chaque année, un architecte assure le service de consultance architecturale proposé aux porteurs de projets immobiliers. L'architecte, du cabinet Bertinotti et Faure, intervient le deuxième mardi après-midi de chaque mois, sur rendez-vous. En 2018, **35 personnes ont bénéficié de conseils** pour réaliser leur projet.

— **Développement économique et attractivité territoire**

→ **Les zones d'activité économiques**

En application de la Loi Notre du 7 août 2015, la Communauté de communes dispose dorénavant de la compétence relative à l'aménagement et à la gestion des Zones d'Activité Économique (ZAE) d'intérêt communautaire.

Deux ZAE sont concernées : La Prairie à Bozel et l'Epeney à Champagny-en-Vanoise. Elles ont vocation à répondre aux besoins exprimés par les acteurs économiques locaux du secteur de l'artisanat et de la petite industrie.

ZAE La Prairie : l'année 2018 a vu se concrétiser la signature de promesse de vente pour l'ensemble des 6 lots la composant, pour un total de 5 906m² cédés.

ZAE L'Epeney : la vente d'une parcelle a eu lieu en 2018, tandis que 4 autres ont d'ores et déjà été fléchées (promesses de vente signées ou en cours de signature) sur un total de 9 parcelles disponibles à la commercialisation. La superficie totale disponible pour la commercialisation s'élève à 6 139 m².

La création d'une troisième ZAE d'intérêt communautaire est en cours de réflexion sur la commune des Allues, au lieudit de l'Ecovet. D'une superficie potentielle de 2 hectares, cette zone pourrait accueillir, d'après les premières études, jusqu'à quinze entreprises (artisanat et petite industrie). L'année 2018 a permis d'engager les démarches d'acquisition foncière sur l'emprise concernée par ce projet.

→ Le tourisme

En matière de tourisme, l'année 2018 a été consacrée à la création d'une nouvelle gouvernance de cette compétence gérée jusqu'à présent sous forme associative. La Communauté de communes a décidé, en décembre 2018, de reprendre sous la forme d'une régie dotée de l'autonomie financière l'office du tourisme "Vallée de Bozel Tourisme". Ce service est placé sous la direction du Président de la Communauté de communes.

Suite à la dissolution de l'association au 31 décembre 2018, l'office du tourisme est désormais un service intercommunal dont l'activité s'étend sur les communes de Bozel, le Planay, Montagny et Feissons-sur-Salins. Il est composé de deux agents permanents et d'un renfort saisonnier en hiver.

— Ressources

Les missions de la direction des ressources consistent à administrer l'ensemble des fonctions support de Val Vanoise : finances, ressources humaines, affaires juridiques et foncières, assemblées, commande publique, gestion locative, assurances, communication.

Elles s'articulent autour de 2 services, les finances (2 agents permanents) et les ressources humaines (3 agents permanents), complétés par :

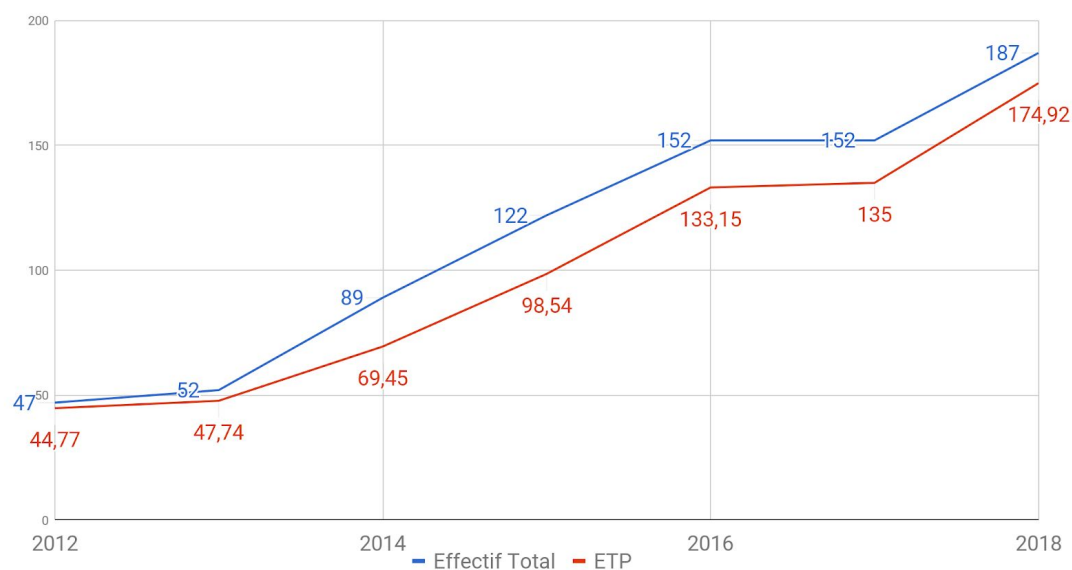
- un agent chargé de l'accueil et de la gestion des assurances,
- à compter du mois de septembre 2018, le service commun de la commande public mutualisé avec la commune de Courchevel.

→ Les ressources humaines

En matière de ressources humaines, la Communauté de communes continue d'étoffer ses services pour faire face au développement de ses compétences. En 2018 a également été déployé un nouveau Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) ayant pour objet le suivi intégré de la carrière et de la paye des agents.

Ci-après sont présentés les principales statistiques de la collectivité.

Evolution des effectifs (total et Équivalents Temps Plein)

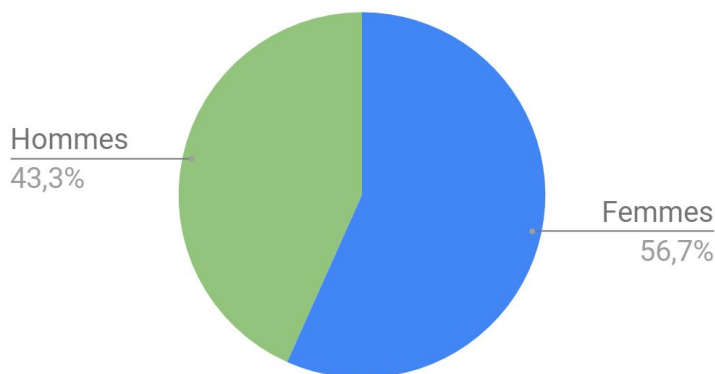


L'augmentation des effectifs présentée ci-dessous est principalement concentrée sur le service de la collecte des OM. En effet, le changement du mode de collecte par le déploiement progressif des Points d'Apport Volontaire a nécessité le renforcement, sur la période de transition, des équipes de saisonniers (chauffeurs et agents de collecte).

Effectifs par services	31/12/2017		31/12/2018	
	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
Ressources	14	9,21%	13	6,95%
Services techniques	56	36,84%	82	43,85%
Petite enfance	45	29,61%	52	27,81%
Jeunesse	35	23,03%	39	20,86%
Apprentis-CAE	2	1,32%	1	0,53%
TOTAL	152	100,00%	187	100,00%

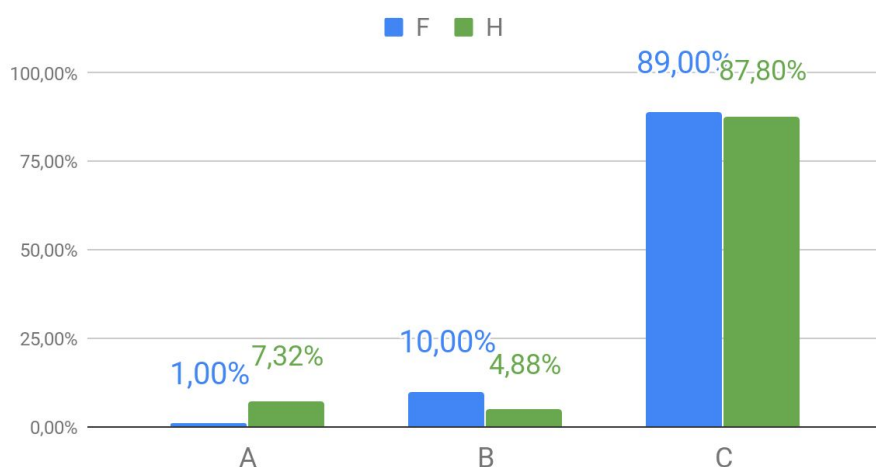
La répartition des effectifs par sexe est la suivante :

Répartition Hommes/femmes



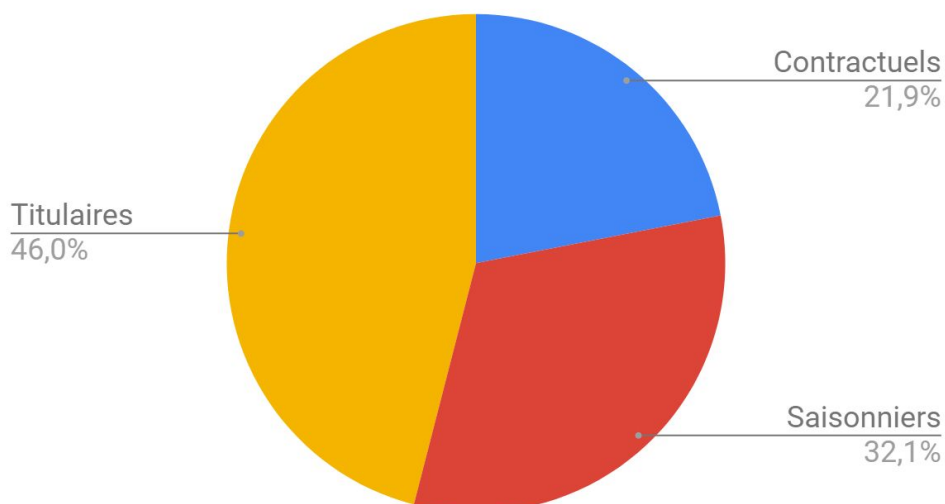
La Communauté de communes Val Vanoise comprend 7 agents de catégorie A (3,85%), 14 agents de catégorie B (7,69%) et 161 agents de catégorie C (88,46%). Au 31 décembre 2018, ces agents se répartissaient de la façon suivante :

Répartition par catégorie H/F



Enfin, s'agissant du statut de ses agents, la Communauté de communes se distingue par un recours important aux agents non titulaires. Cela s'explique par un effet de saisonnalité marqué (activité touristique hivernale) d'une part et par l'exercice de la compétence enfance d'autre part. Celle-ci requiert en effet l'embauche d'un nombre accru de saisonniers sur les périodes de vacances scolaires. Ainsi, la répartition par statut des agents de Val Vanoise se décompose de la façon suivante :

Répartition par statuts



→ Le service finances

Le service finances traite l'intégralité des tâches comptables et financières de la collectivité (traitement des factures, bons de commandes, facturations, inventaire,...). Cela constitue un flux de documents budgétaires important et le service finances se doit d'être efficace dans la gestion de ce flux, tout en respectant scrupuleusement la réglementation et en assurant des contrôles systématiques pour assurer la gestion régulière des deniers publics.

De plus, il participe à la définition et à la mise en oeuvre de la stratégie budgétaire et financière de la collectivité qui se traduit par :

- l'élaboration des différents budgets de l'établissement et de ses activités annexes ;
- la mise en place d'outils de contrôle de gestion et de suivi des réalisations ;
- la préparation et le suivi du plan pluriannuel d'investissement et la gestion active de la dette ;
- la présentation de supports et d'outils d'aide à la décision des élus.

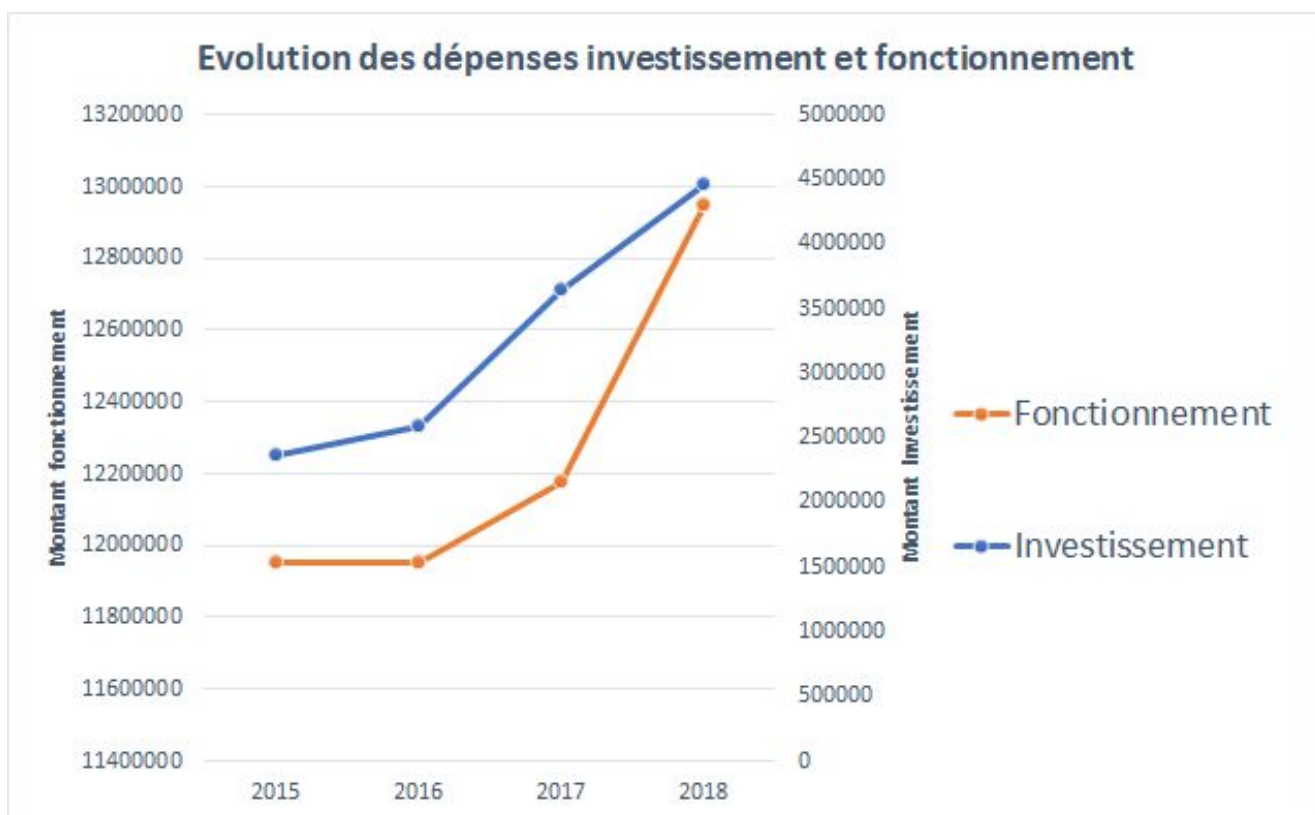
Quelques éléments statistiques :

Depuis la création de la Communauté de communes Val Vanoise, le nombre d'opérations comptables est en constante augmentation. Ce phénomène s'explique par la prise de compétences nouvelles et du développement de certaines d'entre elles. De plus, la professionnalisation et la structuration de la collectivité conduit à exécuter plus d'opérations.



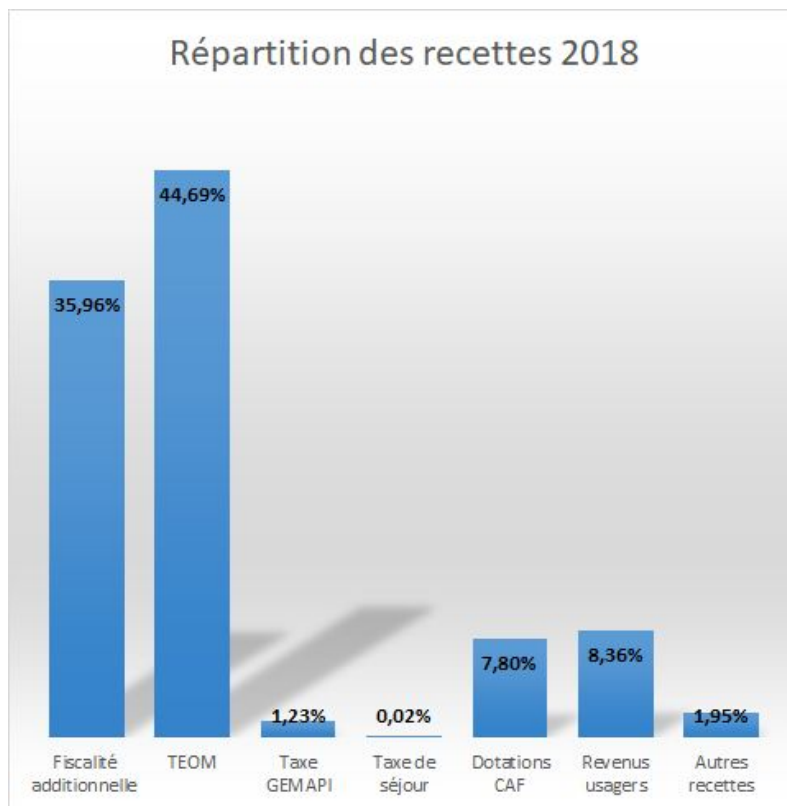
Le projet de territoire a un fort impact sur les volumes d'investissement de la collectivité. La finalisation des projets intercommunaux (principalement la Maison de santé et le pôle petite enfance, l'aménagement d'un siège administratif et le renouvellement des points d'apports volontaires conduit la collectivité à investir près de 8 M€ sur 2019 et 2020, qui complètent les 3,5 M€ d'ores déjà investis en 2017 et 2018.

La courbe des dépenses de fonctionnement, présentée ci-après, est également impactée par la prise de nouvelles compétences (Tourisme en 2017 et GEMAPI en 2018).

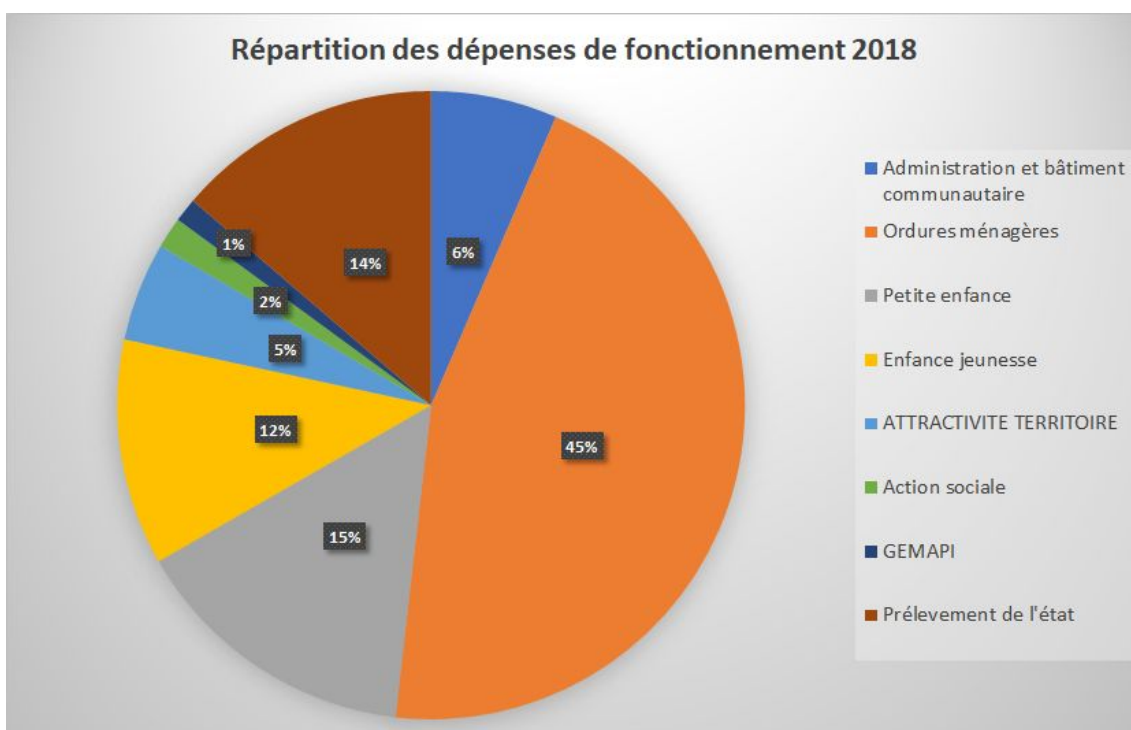


La répartition des recettes de la CCVV

Les deux principales recettes de la collectivité sont les taxes de la fiscalité additionnelle (taxe d'habitation, taxes foncières et contribution foncière des entreprises) et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cette dernière est spécifiquement destinée à financer la compétence "enlèvement et traitement des ordures ménagères".



La répartition des dépenses de la CCVV



— Action sociale / Semaine Bleue

La Communauté de communes Val Vanoise organise la Semaine Bleue en proposant des animations destinées aux seniors du territoire depuis 2015. Les animations et les visites ont toutes été envisagées sous l'angle environnemental autour du thème "Pour une société respectueuse de la planète : ensemble agissons !"

Une Semaine Bleue réussie :

- Un ancrage sur le territoire avec la volonté d'impliquer l'ensemble des partenaires autour d'une organisation collaborative : clubs seniors, communes, collège et EHPAD... ;
- Des animations destinées à développer les liens intergénérationnels : accueil des seniors au collège Le Bonrieu, ateliers à l'EHPAD où trois générations étaient présentes ;
- Une gestion raisonnée du budget : le coût a été diminué de 33% relativement à 2017 pour une fréquentation qui a progressé de 25% ;
- Satisfaction des participants avec des retours très positifs sur la qualité et la diversité des animations proposées ;
- Une fréquentation en augmentation quelque soit l'activité proposée : 136 participants pour 379 inscriptions aux activités en cumulé.

